

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 24 SEPTEMBRE 2013

OPA - CALENDRIER DE LA PROCEDURE DEVANT LA COUR D'APPEL DE PARIS

L'audience de mise en état dans le cadre des recours en annulation formés par Charity & Investment Merger Arbitrage Fund (« CIAM ») et l'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires (« l'ADAM ») à l'encontre de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers ayant déclaré conforme l'offre publique d'achat initiée par Gaillon Invest sur Club Méditerranée, s'est tenue ce jour.

Après avoir acté que Club Méditerranée et Gaillon Invest avaient déjà déposé leurs mémoires d'observations respectifs en amont de cette audience, la Cour d'appel de Paris a fixé la date d'audience de plaidoiries au 27 février 2014. La Cour d'appel rendra son arrêt ultérieurement.

Il est rappelé, comme indiqué dans l'avis publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 23 août 2013, que l'AMF a pris l'engagement de proroger la date de clôture de l'offre publique, de sorte que la clôture de l'offre n'intervienne que huit jours au moins après le prononcé de l'arrêt de la Cour statuant sur les recours en annulation.

Contacts

Presse : Caroline Bruel tél : 01 53 35 31 29

caroline.brue1@clubmed.com

Analystes : Pernette Rivain tél : 01 53 35 30 75

pernette.rivain@clubmed.com

Ce communiqué ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une offre publique d'acquisition sur les titres de Club Méditerranée. Conformément à la réglementation française, la documentation relative à l'offre publique qui comportera les termes et conditions de l'offre sera soumise à l'Autorité des marchés financiers.